

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JANVIER 2024**

Étaient présents : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony – WANCAUWENBERGHE Yoanna – TIRTON Anne – GUILLOT Jérôme - BOSSU Sylvain – BOIVIN Jean-Claude – BONIN Paul

Absents excusés : LE BRIS Cyril

Secrétaire de séance : BOIVIN Anthony

Pouvoirs : LE BRIS Cyril donne pouvoir à RIBEIRO José

Dates de convocation et affichage : 05/01/2024

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 octobre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération pour valider le tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les collectivités et établissements doivent, pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire, disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure. Ces documents prennent la forme d'un tableau des effectifs des emplois permanents imposé par les textes et d'un tableau des effectifs et des emplois au contenu libre relevant du pilotage de la masse salariale. Le « tableau des effectifs et des emplois » est un outil de gestion du personnel.

Commune de Gevingey			Effectifs au 1er janvier 2024			
Cadre emploi	Grade	Catégorie	Nombre	Poste vacant depuis le	Statut	Durée hebdo. Du poste
Filière Administrative						
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 2ème classe principal	C	1		Contractuel	17h30

Filière Technique						
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		Titulaire	35h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique polyvalent	C	1		Contractuel	14h30
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	Disponibilité depuis le 14/02/2022	Titulaire	35h
Filière Animation						
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	Disponibilité depuis le 01/09/2017	Titulaire	7h
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1		Titulaire	35h
Apprentie SAPAT	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1		Apprentie	35h
Service civique	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	Départ le 17 mai 2024	Service civique	26h
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation / accompagnatrice bus	C	1		Contractuel	34h30
Filière Sociale						
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	1		Titulaire	35h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix Pour et 1 Abstention **ACCEPTE** le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier 2024.

Délibération n°2024-01

2) Délibération pour décider l'ensemble des tarifs communaux 2024

Objet	2023	2024
Caveau : Gevingeois été week-end	170 €	250 €
Caveau : Gevingeois hiver week-end	260 €	340 €
Caveau : Journée en semaine	60 €	140 €
Période hivernale du 1^{er} octobre au 30 avril		
Caveau pers extérieure été week-end	270 €	350 €
Caveau pers extérieure hiver week-end	360 €	440 €
Caveau : Journée en semaine	110 €	190 €
Période hivernale du 1^{er} octobre au 30 avril		
Location de vaisselle caveau le set de 10 pièces	1.50 €	1.50 €
Location vaisselle caveau	0.15 €	0.15 €
Caution location caveau	300 €	300 €
Caution nettoyage	100 €	Néant
Arrhes	30 %	30 %
Concession cimetièrre 30 ans	100 €	100 €
Concession cimetièrre 50 ans	160 €	160 €
Columbarium 15 ans	300 €	300 €
Columbarium 30 ans	400 €	400 €
Droit de place	15 €	15 €
Droit de taxi 10 € / mois	120 €	120 €
Droit de chasse	450 €	450 €
Taxe d'affouage	60 € la coupe	60 € la coupe
Alambic (par jour)	16 €	16 €
Copie A4 (noir et blanc)	0.20 €	0.20 €
Copie A3 (noir et blanc)	0.40 €	0.40 €
Copie A4 (couleur)	0.30 €	0.30 €
Copie A3 (couleur)	0.60 €	0.60 €
Accueil de loisirs (Barème progressif selon les revenus)	Entre 0.20 €/h et 1.40 €/h	Entre 0.20 €/h et 1.40 €/h
Repas adultes	4.42 €	4.42 €
Repas enfant	4.00 €	4.00 €
Cartes jeunes : + 18 ans	3 €	3 €
-18ans	0 €	0 €

Le Maire, en lien avec les personnes en charge de la gestion du caveau, propose au Conseil Municipal d'inclure le ménage dans le tarif de location du caveau.

Il propose d'augmenter de 80 € le tarif de location permettant d'inclure le ménage.

De fait, la caution ménage sera retirée (cf. délibération suivante).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix Pour et 1 Abstention ACCEPTE le tableau des tarifs communaux pour 2024.

Délibération n°2024-02

3) Délibération pour valider l'inclusion du ménage dans location caveau

Dans la continuité de la délibération précédente et afin d'éviter tout problème lié à l'état des lieux de retour du caveau, le Maire, en lien avec les personnes en charge de la gestion du caveau souhaite l'inclusion du ménage dans le montant de location. Cette pratique s'effectue déjà dans bon nombre de communes aux alentours.

Le contrat de location du caveau sera révisé de façon à inclure les conditions de mise en œuvre de cette procédure.

Cette mesure sera mise en vigueur pour les locations à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 6 voix Pour et 4 Abstentions ACCEPTE l'inclusion du ménage dans la location du caveau.

Délibération n°2024-03

4) Délibération pour remplacer José RIBEIRO au Comité Syndical SMEA Beaufort

Pour des raisons professionnelles, Monsieur José RIBEIRO ne peut plus se rendre aux réunions du Comité Syndical SMEA Beaufort qui ont lieu en fin de journée.

De ce fait, Monsieur Louis CAUZO se propose de le remplacer en tant que titulaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix Pour et 1 Abstention ACCEPTE le remplacement de M. José RIBEIRO par M. Louis CAUZO au Comité Syndical SMEA Beaufort.

Délibération n°2024-04

5) Délibération pour se prononcer sur les zones du territoire que la commune souhaite mettre en zones d'accélération des ENR

Le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture du Jura demande aux communes de se prononcer sur les zones de leur territoire qu'elles souhaitent mettre en Zones d'Accélération Des Énergies Renouvelables (ZADER).

La loi d'accélération pour les énergies renouvelables (APER), votée le 10 mars 2023 entre dans sa phase de mise en œuvre. Les préfets ont adressé à toutes les communes de France des instructions relatives à la mise en œuvre de zones d'accélération, dans un calendrier contraint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la commune qui seront adaptés et ne souhaite pas de champs photovoltaïques ni d'éoliennes.

Délibération n°2024-05

6) Délibération pour subvention commune de Geruge pour défense extérieure incendie à Montorient

Dans le cadre de l'élaboration de son plan de défense extérieure contre l'incendie, la commune de Geruge a réfléchi à la protection de la ferme de Montorient, édifice isolé, situé à plus d'un kilomètre du centre du village et propriété de la commune de Gevingey.

Après avoir pris attache avec le SDIS pour analyser les solutions envisageables, il s'avère que la seule possibilité au regard de la réglementation serait l'implantation d'une réserve de 120 m3.

Madame le Maire de Geruge a adressé une demande par courrier au Maire sollicitant une participation de la commune de Gevingey de la moitié du montant résiduel restant à payer par la municipalité de Geruge (autofinancement approximatif de 13 000 €).

En prenant en compte que la commune de Gevingey a déjà mis en place une convention avec Geruge pour la mise à disposition gracieuse d'une parcelle de terrain lui appartenant pour le projet d'installation de la réserve d'eau qui doit être enterrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 6 voix Pour et 4 voix Contre, refuse de participer à hauteur de la moitié du montant résiduel mais ACCEPTE de participer à hauteur de 2 000 € pour ces travaux.

Délibération n°2024-06

7) Délibération pour renouveler validation choix cabinet d'avocat pour affaire M. POCHON

En date du 17 novembre 2023, le cabinet d'avocats C.G.B.G nous a demandé d'agrèer sa nouvelle convention d'honoraires pour régir nos rapports financiers dans le cadre de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix Pour et 1 Abstention, ACCEPTE cette nouvelle convention d'honoraires.

Délibération n°2024-07

8) Délibération pour renouveler les ateliers ABRAPA du 1^{er} trimestre 2024

Le Maire propose le renouvellement des ateliers ABRAPA pour le 1^{er} trimestre 2024 :

- 25 janvier : réalité virtuelle
- 22 février : atelier créatif
- 28 mars : atelier musical

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le devis de 540 € pour le 1^{er} trimestre 2024.

Délibération n°2024-08

19h34 : M. José RIBEIRO quitte le conseil municipal pour des raisons professionnelles.

Questions diverses :

a) Abattage de l'arbre du caveau + projet de replantation

Suite à cette opération, la municipalité souhaite mettre en place un projet de replantation dans le parc communal.

Pour se faire, un comité sera mis en place et piloté par M. Paul BONIN.

Si vous souhaitez participer à ce dernier, merci de vous inscrire directement en mairie.

b) Abandon logement maison des aînés

Un logement de la maison des aînés a été abandonné en l'état par son récent locataire depuis juillet 2023.

Suite à l'enquête diligentée à la gendarmerie par le Maire, la personne aurait abandonné le domicile de son plein gré.


La procédure légale dans ce cas de figure est de faire appel à un huissier. Cette démarche a été effectuée par le Maire.

La séance est levée à 19h49.

Le Secrétaire de Séance,


BOUWIN Anthony

Monsieur le Maire,


CAUZO Louis

